



Aménagement du territoire

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION**

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS

- Veuillez suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 9**, au Service de l'aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie, ou par courriel à permis@ville.mascouche.qc.ca;
- Prévoir à défrayer les coûts du permis de construction au moment du dépôt de votre demande ;
- Le Service de l'aménagement du territoire communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.

IMPORTANT Pour l'obtention d'un permis vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DE L'USAGE PRÉVU

Adresse complète : _____

N° de lot : _____

Nom du commerce : (Si nécessaire) _____

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)

Nom complet : _____

Adresse complète : N° Rue Ville Code postal

N° de téléphone : () - () -

Adresse courriel : _____

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ? Oui Non

Si non, nom complet : _____

Adresse complète : N° postal Rue Ville Code

N° de téléphone : () - () -

4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ? Oui Non

Même que le propriétaire ? Oui Non

Si non, nom complet : _____

Personne ressource : _____

Adresse complète : N° Rue Ville Code postal

N° de téléphone : () - () -

N° de RBQ : _____

5 DÉTAILS DES TRAVAUX

Date d'ouverture prévue : ____ / ____ / ____

JJ MM AAAA

Superficie totale de l'usage : _____ m²



6 **CALENDRIER DES TRAVAUX**

Date prévue du début des travaux : _____ / _____ / _____
JJ MM AAAA

7 **CRÉATION D'EMPLOIS (pour des fins de statistiques)**

Nombre d'emplois existants: _____ Nombre d'emplois créés : _____

8 **SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE**

Signature : _____ Date : _____
Signature

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

 **VOTRE FACTURATION**

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de certificat d'autorisation :

→ Coûts du certificat d'autorisation : _____ **100,00 \$ (Ø taxe)**

9 **LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE**

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

	Cochez
1- Procuration du propriétaire, si requise;	→ <input type="checkbox"/>
2- Lettre explicative décrivant le genre de commerce exploité incluant les informations suivantes : - Identification du nom du commerce ; - Description des activités principales et des activités complémentaires ; - Liste des travaux intérieurs et extérieurs prévus ; - Identification des produits utilisés, vendus ou entreposés (Aucun produit provenant de l'extérieur du logement ne peut être vendu ou offert en vente sur place) ; - Nombre d'employés (Aucun employé ne résidant pas sur place n'est permis pour un usage complémentaire autre qu'un service de garde en milieu familial) ;	→ <input type="checkbox"/>
3- Copie du certificat de localisation ;	→ <input type="checkbox"/>
4- Croquis détaillé du logement réalisé proprement et à l'échelle. Ce croquis doit : - Illustrer l'ensemble des pièces du logement et identifier clairement l'espace réservé au commerce; - Indiquer la superficie de l'espace réservé au commerce; - Inclure les dimensions pertinentes et permettant une parfaite compréhension du projet;	→ <input type="checkbox"/>
5- Pour les secteurs non desservis par un réseau d'égout sanitaire, une attestation d'un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, signée et scellée, confirmant que l'installation septique existante possède une capacité maximale suffisante pour desservir l'usage projeté en plus des usages existants qui seront conservés, le cas échéant ;	→ <input type="checkbox"/>
6- Valeur totale du projet :	<input type="text"/> \$



SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION VISANT LES USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION

Ceci n'est qu'un sommaire de la réglementation. Veuillez vous référer au règlement de zonage en vigueur pour la version officielle de la réglementation visant les usages complémentaires à l'habitation. Pour de plus amples renseignements veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133, poste 1000.

Article 94 du Règlement de zonage 1103 et ses amendements :

Les usages de services et d'occupation suivants sont uniquement complémentaires à un logement principal:

- a) Service professionnel inscrit à la liste de l'annexe I du Code des professions;
- b) Bureau d'affaires ou administratif;
- c) Bureau de dessinateur et de publicitaire;
- d) Programmation informatique;
- e) Professionnel de la santé (une seule unité de traitement);
- f) Salon de toilettage pour animaux (excluant la garde), uniquement dans une habitation unifamiliale;
- g) Atelier de couture, uniquement dans une habitation unifamiliale;
- h) Coutier (assurances, service de gestion de bien-fonds, immobilier);
- i) Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres;
- j) Métier d'arts reconnu par le Conseil des métiers d'arts du Québec (CMAQ);
- k) Studio de tatouage;
- l) Enseignement de la musique, des langues et des arts (maximum 3 étudiants à la fois), uniquement dans une habitation unifamiliale;
- m) Salon de beauté, de coiffure et d'esthétique;
- n) Service de garde en milieu familial d'un maximum de 9 enfants;
IMPORTANT : Selon l'article 6 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance « nul ne peut offrir ou fournir des services de garde à plus de 2 (2) enfants s'il n'est pas titulaire d'un permis du centre de la petite enfance ou de garderie... »
- o) Location d'un maximum de 2 chambres, uniquement dans une habitation unifamiliale;
- p) Studio de photographie.
- f) un logement complémentaire pour une résidence unifamiliale isolée.

Les usages complémentaires de services ou d'occupations domestiques énumérés ci-haut sont autorisés en autant qu'ils respectent la réglementation en vigueur. En tout temps, vous pouvez consulter cette réglementation sur notre site Internet à l'adresse suivante: www.ville.mascouche.qc.ca

IMPORTANT Veuillez vous informer auprès de la municipalité pour savoir si votre projet fait l'objet d'une procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et s'il doit être présenté à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet. **Prévoir à défrayer les coûts de l'analyse du dossier relatif au P.I.I.A., au montant de 100,00 \$.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133, poste 1000.